



PROGRAMME DE FORMATION

CATÉGORIE : MÉDICAL

VERSION : 26 FÉVRIER 2026
TAUX DE RÉUSSITE : 100%
TAUX DE SATISFACTION : 95%

PUBLIC CONCERNÉ

INFIRMIERS

PREREQUIS

ÊTRE DIPLÔMÉE DE SA PROFESSION

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ DE VOUS INSCRIRE À CETTE FORMATION EN NOUS CONTACTANT DIRECTEMENT PAR :

- MAIL : CONTACT@ERUDITNOVATION.COM
- SITE INTERNET : FORMULAIRE CONTACT
- TÉLÉPHONE : 09 70 70 83 80

L'ACCÈS À LA FORMATION AURA LIEU 14 JOURS APRÈS LA DATE DE SIGNATURE DE VOTRE CONVENTION DE FORMATION

DURÉE

HEURES : 12H
ACCESSIBLE DE 24H À 1 MOIS SUR LA PLATEFORME 360 LEARNING

PROFIL FORMATEUR

INFIRMIER DIPLÔMÉ D'ÉTAT
DU DE DIABÉTOLOGIE PRATIQUE
DU EN THÉRAPIES COGNITIVES ET
COMPORTEMENTALES
DIPLÔME D'HYPNOSE ERIKSONIENNE
ET THÉRAPIES BRÈVES

TARIF

300€ HT*

- PRISE EN CHARGE**
- INDEMNISATION***

ERUDIT NOVATION

21 RUE DE COURCELLES 51100 REIMS
SIRET : 92026754900011
SITE : WWW.ERUDITNOVATION.COM
CONTACT@ERUDITNOVATION.COM
07 45 89 24 98

LA IATROGÉNIE MÉDICAMENTEUSE

ORIENTATION FIF-PL : S05-011 - IATROGÉNIE MÉDICAMENTEUSE
(SOUS RÉSERVE DE PUBLICATION PAR LE FIF-PL)

RÉSUMÉ DE LA FORMATION

CETTE FORMATION VISE À SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ AU RISQUE IATROGÈNE, C'EST-À-DIRE LES EFFETS INDÉSIRABLES OU ACCIDENTS RÉSULTANT DES INTERVENTIONS MÉDICALES. ELLE ABORDE QUATRE OBJECTIFS CLÉS :

DÉFINIR LE RISQUE IATROGÈNE : COMPRENDRE LES CONSÉQUENCES DES ACTES MÉDICAUX SUR LA SANTÉ DES PATIENTS.
IDENTIFIER LA FRÉQUENCE, LES FACTEURS DE RISQUE ET LES CAUSES DES ACCIDENTS IATROGÈNES : RECONNAÎTRE LES PRINCIPAUX FACTEURS ET CAUSES D'INCIDENTS, COMME LES ERREURS MÉDICALES ET LES INTERACTIONS MÉDICAMENTEUSES.
CONNAÎTRE LES OBLIGATIONS LÉGALES DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ : SE FAMILIARISER AVEC LES PROCÉDURES À SUIVRE EN CAS D'ACCIDENT IATROGÈNE ET LES ORGANISMES À INFORMER.
METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION À DOMICILE : APPLIQUER DES STRATÉGIES SPÉCIFIQUES POUR ÉVITER LES ACCIDENTS IATROGÈNES LORS DES SOINS À DOMICILE, EN FORMANT LES SOIGNANTS ET EN VÉRIFIANT LES TRAITEMENTS ET DISPOSITIFS MÉDICAUX.
CETTE FORMATION PERMET AUX PROFESSIONNELS DE MIEUX PRÉVENIR ET GÉRER LES RISQUES IATROGÈNES, EN PARTICULIER DANS LE CADRE DES SOINS À DOMICILE.
D'EXPRESSION ET DANS LEURS PRONOSTICS RESPECTIFS.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À L'ISSUE DE LA FORMATION, LES APPRENANTS SERONT CAPABLES DE :

- DÉFINIR LE RISQUE IATROGÈNE
- IDENTIFIER LA FRÉQUENCE, LES FACTEURS DE RISQUE ET LES CAUSES PRINCIPALES D'ACCIDENTS IATROGÈNES
- CONNAÎTRE LES ORGANISMES ET LES OBLIGATIONS DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ CONFRONTÉS AUX ACCIDENTS IATROGÈNES
- METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION DU RISQUE IATROGÈNE À DOMICILE

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- VIDÉOS
- POWER POINT
- ANNEXES
- FORUM DE DISCUSSION (AVEC LES FORMATEURS ET LES APPRENANTS DE LA MÊME SESSION)

MÉTHODES D'ÉVALUATION

- QCM PRÉ-TEST ET POST-TEST
- QCM
- VRAI / FAUX
- CAS CLINIQUE
- AUDIT CLINIQUE
- TEXTE À TROU
- CHOIX UNIQUE
- QUESTION ORDONNÉE
- ASSOCIATION

FORMAT

- EPP : ÉVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES
- GESTION DES RISQUES
- PROGRAMME INTÉGRÉ
- FORMATION CONTINUE
- PRÉSENTIEL
- E-LEARNING
- CLASSE VIRTUELLE
- MIXTE

NOS FORMATIONS PEUVENT ÊTRE ADAPTÉES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP. NOTRE RÉFÉRENT HANDICAP EST À VOTRE DISPOSITION POUR ÉCHANGER EN TOUTE CONFIDENTIALITÉ SUR VOTRE PROJET DE FORMATION ET POUR METTRE EN PLACE LES ÉVENTUELS AMÉNAGEMENTS SPÉCIFIQUES À PRÉVOIR.
CONTACTEZ NOTRE RÉFÉRENT HANDICAP MR RAULET DUPONT DIMITRI, À L'ADRESSE SUIVANTE CONTACT@ERUDITNOVATION.COM POUR CONVENIR D'UN RENDEZ-VOUS TÉLÉPHONIQUE.

*PRIX NET DE TAXE, EXONÉRÉ DE TVA - ART. 261.44 A DU CGI

**DANS LA LIMITE DE VOS CRÉDITS DISPONIBLES ANNUEL (VOIR FIFPL.FR) SI PLUS DE DISPONIBILITÉ, LE FINANCEMENT SE FERA PERSONNELLEMENT PAR LE BÉNÉFICIAIRE

***NON ÉLIGIBLE DANS LE CADRE DU FIF-PL

LISTE DES SESSIONS

DATES	LIEU
JANVIER ACCÉSSIBILITÉ : DU 21 JANVIER AU 31 JANVIER	A DISTANCE
FÉVRIER ACCÉSSIBILITÉ : DU 20 FÉVRIER AU 28 FÉVRIER	A DISTANCE
MARS ACCÉSSIBILITÉ : DU 21 MARS AU 31 MARS	A DISTANCE
AVRIL ACCÉSSIBILITÉ : DU 20 AVRIL AU 30 AVRIL	A DISTANCE
MAI ACCÉSSIBILITÉ : DU 21 MAI AU 31 MAI	A DISTANCE
JUIN ACCÉSSIBILITÉ : DU 20 JUIN AU 30 JUIN	A DISTANCE
JUILLET ACCÉSSIBILITÉ : DU 21 JUILLET AU 31 JUILLET	A DISTANCE
AOÛT ACCÉSSIBILITÉ : DU 21 AOÛT AU 31 AOÛT	A DISTANCE
SEPTEMBRE ACCÉSSIBILITÉ : DU 20 SEPTEMBRE AU 30 SEPTEMBRE	A DISTANCE
OCTOBRE ACCÉSSIBILITÉ : DU 21 OCTOBRE AU 31 OCTOBRE	A DISTANCE
NOVEMBRE ACCÉSSIBILITÉ : DU 20 NOVEMBRE AU 30 NOVEMBRE	A DISTANCE
DÉCEMBRE ACCÉSSIBILITÉ : DU 21 DÉCEMBRE AU 31 DÉCEMBRE	A DISTANCE

